



COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Bohaire, sous la présidence de M. Bernard PANNEQUIN – Maire.

Étaient présents : ANJORAN Caroline, EMONET Marie-Christine, GUILLOT Jean-Michel, MONTREAU Déborah, PANNEQUIN Bernard, PETIT Émilie, RANDUINEAU Guillaume, RANVAL Lionel.

Absents excusés : COULLON Jeannine (a donné pouvoir à PETIT Émilie),
THEVENOT Didier (a donné pouvoir à RANVAL Lionel),
GAUTHIER Thierry (a donné pouvoir à RANDUINEAU Guillaume).

Ouverture de la séance : Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

Mme PETIT Émilie est nommée **secrétaire de séance**.

1/ PLUiHD version 4 du zonage

Chaque conseiller municipal a reçu en amont de la réunion la version 4 du zonage, contenant les diverses zones (U, AU, A, N...), le projet de règlement, les modèles d'implantation possibles, les emplacements réservés et STECAL, sachant que toute nouvelle demande concernant les extensions de zones U (urbaine) ou AU (à urbaniser) ne permettrait pas de respecter les équilibres présentés lors des COPI. Les élus communaux avaient demandé 3,5 ha de zonage AU afin de maintenir plusieurs zones à urbaniser pour atteindre l'objectif de production de logements. Il en a été accordé 1,5 ha.

2/ Panne sur pompe à chaleur de la cantine

La pompe à chaleur de la cantine est en panne depuis le 12 février. Des radiateurs électriques ont pris le relais le jour même. Messieurs Pannequin et Ranval ont rencontré deux responsables de la société Eiffage afin trouver la meilleure solution à envisager : réparation de la pompe à chaleur (solution la moins pérenne), remplacement de la pompe à chaleur à l'identique, remplacement par une pompe à chaleur moins puissante + radiateurs électriques, radiateurs électriques uniquement, ou autre moyen de chauffage. Une nouvelle étude est en cours afin d'opter pour la meilleure alternative.

3/ Approbation du compte de gestion (délibération 2021/003)

Le compte de gestion dressé par M. le Trésorier de Blois Agglomération présente :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 8 918,35		+ 22 886,87	+ 13 968,52
Fonctionnement	+ 134 467,03	134 467,03	+ 126 387,61	+ 126 387,61
	+ 125 548,68	134 467,03	+ 149 274,48	+ 140 356,13

Approbation à l'unanimité.

4/ Approbation du compte administratif (délibération 2021/004)

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation exercice 2020	Fonctionnement	290 139,72	416 527,33	+ 126 387,61
	Investissement	158 509,14	181 396,01	+ 22 886,87
Report exercice 2019		8 918,35		- 8 918,35
		457 567,21	597 923,34	+ 140 356,13

Le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Approbation à l'unanimité.

5/ Taux d'imposition (délibération 2021/005)

La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales a modifié les modalités de vote de taux pour les communes, et en particulier pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. A compter de 2021, le conseil municipal ne s'exprime plus sur le vote du taux de la taxe d'habitation. Pour en

compenser la suppression, les communes se voient transférer en 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental TFPB (24,40% en Loir-et-Cher) qui vient s'additionner au taux communal. Le conseil municipal décide de **conserver les mêmes taux qu'en 2020**, et ajoute le taux départemental TFPB.

	Taux communal 2020 (pour rappel)	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,92%	26,92% (taux communal) 24,40% (transfert taux départemental) } 52,32%
Taxe foncière propriétés non bâties	52,71%	52,71%

6/ Questions diverses

- Le chemin rural n°39 (de Serouin à Bouqueuil) sera retracé cet été.
- Le tarif de l'assurance des bâtiments publics a été révisé et passera de 5 191,30€ à 4 249,93€.
- L'agent communal en charge des espaces verts/voirie, en congé maladie est remplacé par un autoentrepreneur de la commune.
- Monsieur Ranval demande s'il serait possible d'installer un second défibrillateur.
- Mme Dignac-Courbouin (cadastre) est venue vérifier les permis de construire et déclarations de travaux des 3 dernières années.
- Des compteurs Linky vont remplacer prochainement les compteurs actuels sur l'éclairage public.

7/ Compte-rendu des réunions et commissions

- B. Pannequin : bureau communautaire, conseil communautaire, SIAB, Projet d'aménagement de la Bouillie, COPIL Renov' Habitat.
- L. Ranval : SMB Cisse, Syndicat du Pays des Châteaux.
- E. Petit : commission culture, loisirs, sports.

Fin de séance : 22h10

Prochaine réunion : 08/04/2021